RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr
Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-10977

Département(s) de publication : **83**
Annonce n° **25-10977**
Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : MAIRIE DE BRIGNOLES - DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE
Correspondant : M. OBERTO Olivier, Directeur de la Commande Publique
Adresse : MAIRIE 9 Place Carami - 83177 Brignoles Cedex, 83177 Brignoles
Coordonnées :

Téléphone : 0494862212
Courriel : achats.publics@brignoles.fr
Adresse internet : https://brignoles.fr

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Campagne de régulation des pigeons en ville sur 3 ans
Lieu d'exécution et de livraison : Brignoles, 83177 Brignoles

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Le marché a pour objet de réguler la population de pigeons en ville. En effet, il s'agit d'une espèce invasive qui véhicule de nombreuses maladies, dont certaines sont transmissibles à l'homme. Les prestations de régulation auront lieu deux fois par an.
Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Il n'est pas fixé de montant minimum de dépenses pour ce marché. Le montant maximum de dépenses prévu s'élève à 25 000 euro(s) HT par an Le montant maximum de dépenses sur 3 ans est donc fixé à 75 000 euro(s) HT.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

36 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Fonds propres

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Marché conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés solidaires ou conjoints
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :
Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTI1) :

Autres renseignements demandés : Imprimé Cerfa DC1 joint, Imprimé Cerfa DC2 joint, Attestation sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner. (Déclaration jointe), Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire. Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. (si DC1 non produit). Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières. Liste des principales prestations, objets du marché, réalisées au cours des deux dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
Commentaire sur les justifications : Conformément à l'article R. 2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qu'ils ont déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur Technique/Méthode d'intervention : 70%
- Prix des prestations : 30%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 19/02/2025 à 16:00
Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Renseignements complémentaires : Modalités d'obtention du dossier de consultation : Téléchargeable gratuitement sur le site : www.marches-securises.fr Conditions de remise des offres : Conformément aux dispositions de l'article R.2132-7 du code de la commande publique, les offres devront obligatoirement être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : www.marches-securises.fr (aux conditions indiquées dans le Règlement de Consultation). Renseignements d'ordre administratif : Mairie de Brignoles - Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus. Renseignements d'ordre technique : Mairie de Brignoles Direction des Services Techniques et de l'Environnement -- avenue des martyrs de la résistance - 83170 Brignoles Référent : Madame Raphaëlle STEEN FAUVEL, Direction des Services Techniques et de l'Environnement. Tél : 07 77 92 74 15 ou 04 94 37 02 33 email : steenfauvelr@brignoles.fr Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon - 5 rue Jean Racine - 83 041 Toulon. Introduction des recours éventuels : - Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 du code de justice administrative. - Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet): Art R 421-1 du code de justice administrative. - Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat). - Recours contractuel : Article L551-13 et suivants du code de justice administrative. - Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat Art L 521-1 du code de justice administrative. - Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/01/2025